



Nivelles, le 13 mars 2020

**NOS REFERENCES**  
CORONAVIRUS

**VOS REFERENCES**  
---

**IMPORTANCE**  
Haute

**ANNEXES**  
----

### **CONCERNE : Mesures prises dans le cadre de la crise du coronavirus**

Messieurs les Bâtonniers,  
Maitres,  
Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,  
Monsieur le Syndic des huissiers,

Eu égard aux décisions du Conseil de Sécurité de ce 12 mars 2020, au soir, et aux recommandations qui nous ont été transmises ce jour à 13h58 par le Collège du Siègre, je vous prie de noter qu'en ce qui concerne le tribunal du travail du Brabant wallon, les mesures suivantes sont prises :

- Les audiences sont maintenues ;
- Des mesures pratiques de réorganisation (afin d'éviter la promiscuité) des audiences d'introduction des 2 et 7 avril 2020 seront prises et communiquées ultérieurement ;
- Dans l'état actuel de nos effectifs les greffes restent ouverts ;
- Il est demandé de ne pas introduire de nouvelles affaires non urgentes d'ici le 19 avril 2020 mais bien évidemment tout acte introductif d'audience peut être déposé ou adressé au greffe pour des audiences ultérieures ;
- Lorsque les locaux disponibles au rez-de-chaussée du Palais II le permettent, les audiences de RCD se tiendront au rez-de-chaussée et non pas dans la salle habituelle du 1<sup>er</sup> étage.  
Faute de locaux disponibles à si courte échéance, l'audience de RCD de ce 16 mars 2020 se tiendra dans la salle habituelle du 1<sup>er</sup> étage mais les plaideurs, médiateurs et justiciables seront invités à attendre, dans la salle des pas perdus et non dans les couloirs du tribunal. Des indications précises seront données par l'huissier d'audience.
- Une réunion de crise doit encore se tenir cet après-midi à la demande de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Bruxelles, des décisions qui impactent les juridictions du ressort pourraient y être prises. Je vous invite dès lors à consulter ce week-end notre site web, si des mesures nouvelles sont prises, elles y seront communiquées ;
- Pour le surplus, les mesures d'hygiène déjà diffusées au niveau fédéral doivent être appliquées et il convient que chacun fasse preuve de bon sens.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute difficulté ou cas particulier.  
Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Mariella FORET,  
Présidente.